



## Brochure 2026

« Rejoignez-nous pour vos vacances à Royan »

9 rue des Sansonnets  
17200 Royan  
05 46 39 07 92

[www.campingloreedesboisroyan.fr](http://www.campingloreedesboisroyan.fr)  
campingloreedesboisr@free.fr



*Camping sans piscine, ni animation.*



## AIRE DE JEUX & STRUCTURE GONFLABLE

*Réservé uniquement aux enfants de 2 à 13 ans*

**SOUS LA SURVEILLANCE DES PARENTS**

**INTERDIT AUX ANIMAUX**



## MOBIL HOME RÉSIDENTIEL A L'ANNÉE

*Devenez propriétaire d'un mobil home sur votre lieu de vacances préféré...*

*Se renseigner auprès de l'accueil du camping.*



## SITUATION

Nous vous invitons à profiter d'un cadre naturel, calme et verdoyant, parfait pour des vacances ressourçantes en famille ou entre amis.

Classé deux étoiles, le camping séduit par sa simplicité, son confort et son ambiance conviviale, idéale pour se retrouver et partager de bons moments.

Idéalement situé à l'entrée de Royan, le camping se trouve à seulement 2,8 km du centre-ville et des plages et 300m de multiples commerces : boucherie, primeur, poissonnerie, bar-tabac PMU.. Sur un domaine de 2,4 hectares, découvrez 99 emplacements spacieux et ombragés ainsi qu'un large choix de mobil-homes d'une, deux ou trois chambres, pour un séjour adapté à toutes les envies.

Ouverture de l'accueil en saison de 8h15 à 12h30 et de 14h30 à 20h00.

Accueil des résidents du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Octobre.

Ouverture des locations du 25 Avril au 19 Septembre.

Ouverture des emplacements du 15 Juin au 15 Septembre

## SERVICES

Nous vous offrons tout le confort d'un camping 2 étoiles :

- Eau chaude comprise dans le forfait
- Sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- Sanitaires équipés de baignoire bébé et sèche-cheveux
- Machine à laver/sèche-linge (payant, jetons à l'accueil, lessive inclus)
- Emplacements d'une superficie minimum de 70m<sup>2</sup>
- Commande boulangerie viennoiseries (Juillet et Août)
- Petite épicerie de première nécessité : boissons fraîches, glaces... (Juillet et Août)
- Vente à emporter (pizzas, frites, saucisses – Juillet et Août)
- Courier (départ et arrivée)
- Wifi gratuit
- Documentation touristique, billetterie Zoo de la Palmyre (tarifs préférentiels)

## ACTIVITÉS

Sur Place :

- Terrains de pétanque
- Tables de Ping-pong
- Baby-foot
- Aire de jeux pour enfants
- Structure gonflable
- Jeux de sociétés

À proximité du camping, de nombreuses sorties à faire en famille ou entre amis :

- À 1.2 km environ : Parc Aventure Coolongalook (accrobranche)
- À 2.8 km environ : terrain de tennis, mini - golf, voile, pêche, équitation, quad, karting
- À 12.5 Km environ : Family Fun Park (bowling, trampoline, laser Game, cinéma, karting)
- À 14 km : Le Zoo de la Palmyre

# TARIFS EMPLACEMENTS 2026

Ouvert du 15 Juin au 15 Septembre  
Arrivée à partir de 15h00 – Départ avant 12h00

Tarifs en € TTC par nuit	Du 15/06 au 03/07 Du 24/08 au 15/09	Du 03/07 au 24/08
Forfait Vélo 1 à 2 pers. + vélo(s) + tente(s)	12€	14€
Forfait emplacement 1 à 2 pers. + 1 voiture + 1 tente (ou caravane ou camping-car)	15€	18€
Personne supplémentaire à partir de 16 ans	4,50€	5,50€
Enfant de 4 à 15 ans	2,50€	3,50€
Enfant de -4 ans	Gratuit	Gratuit
Branchemenr électrique 10 Ampères	4,50€	4,50€
Animal (sous réserve d'acceptation)	3€	3€
Véhicule supplémentaire	2€	2€
Visiteur	2,30€	2,30€
Garage mort véhicule Vélodyssée	3€	3€
Location de réfrigérateur (À la semaine/nuit)	25€/4€	25€/4€
Participation aux frais de traitement et de gestion	15€	15€
<b>Taxe de séjour + taxe additionnelle 0,22€ / nuit / personne à partir de 18 ans</b>		
<b>Assurance annulation facultative (Campez Couvert) : 3% du montant du séjour</b>		

## 6 personnes maximum par emplacement.

Emplacements pour toiles de tente, caravanes ou camping-cars.

### Sont inclus dans nos tarifs :

- Le stationnement du véhicule sur l'emplacement,
- L'accès au bloc sanitaire,
- L'accès à l'aire de jeux pour enfant, structure gonflable ainsi qu'à la salle de jeux (babyfoot et tables de ping-pong, raquettes non fournies)

**Les caravanes doubles essieux ne sont pas autorisées sur le terrain de camping.  
Les rallonges ainsi que les prises européennes ne sont pas fournies !**

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Mise à jour le 1er Janvier 2026

### **DEFINITIONS :**

**COMMANDE ou RESERVATION ou LOCATION :** Achat des Services.

**SERVICES :** Hébergement locatif ou emplacement-nu « tourisme ».

**HEBERGEMENTS :** Tente, caravane, résidence mobile de loisirs et habitation légère de loisirs.

### **ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à toute location d'hébergement ou d'emplacement-nu sur le terrain de camping L'Orée des Bois exploité par « SARL LA PREVOTE » (le Prestataire), aux clients non professionnels (Les Clients ou le Client) sur son site Internet [www.campingloreedesboisroyan.fr](http://www.campingloreedesboisroyan.fr) ou par téléphone, courrier postal ou électronique (courriels), ou dans un lieu où le Prestataire commercialise les Services. Elles ne s'appliquent pas aux locations d'emplacement destinées à l'accueil de résidences mobiles de loisir (mobil-homes) qui font l'objet d'un contrat « loisirs ».

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet [www.campingloreedesboisroyan.fr](http://www.campingloreedesboisroyan.fr) ou sur support écrit -papier ou électronique- en cas de réservation par un moyen autre qu'une commande à distance.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client. Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

Camping L'Orée des Bois  
9 rue des Sansonnets  
17200 Royan

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à :

Camping L'Orée des Bois  
9 rue des Sansonnets  
17200 Royan

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de Commande en ligne ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet [www.campingloreedesboisroyan.fr](http://www.campingloreedesboisroyan.fr), soit, en cas de réservation hors Internet, par tout autre moyen approprié.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la Commande.

### **ARTICLE 2 – RESERVATIONS**

Le Client sélectionne sur le site les services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

*Le bordereau de réservation doit nous être adressé, complété, daté et signé accompagné d'un acompte de 25% du montant total du séjour + 15€ de frais de réservation. A réception, nous vous adressons, sous 15 jours, une confirmation de votre séjour accompagné d'un inventaire détaillé.*

*Pour les locations de mobil homes, le solde du séjour doit nous être adressé 30 jours avant la date de votre arrivée à l'ordre du Camping L'Orée des Bois.*

*Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement de la location s'effectue, dans sa totalité à la réservation.*

*Pour les emplacements-nus camping, le solde du séjour est à régler à votre arrivée.*

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement toute erreur. La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la Commande par le Prestataire, par courrier électronique ou postal, ou par signature du contrat en cas de réservation directement dans les locaux où le Prestataire commercialise les Services.

Toute Commande passée sur le site internet [www.campingloreedesboisroyan.fr](http://www.campingloreedesboisroyan.fr) constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

Toute Commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

### **ARTICLE 3 – TARIFS**

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet [www.campingloreedesboisroyan.fr](http://www.campingloreedesboisroyan.fr), ou sur tout support d'information du Prestataire, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire sur le site internet [www.campingloreedesboisroyan.fr](http://www.campingloreedesboisroyan.fr) ou sur tout support d'information ou de communication.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le site internet [www.campingloreedesboisroyan.fr](http://www.campingloreedesboisroyan.fr), dans le courriel ou dans la proposition écrite adressée au Client, le Prestataire se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Ils ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le site internet [www.campingloreedesboisroyan.fr](http://www.campingloreedesboisroyan.fr), ou dans les informations (courrier, mail, ...) communiquées préalablement au Client, d'un montant de 15€.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

### **3.1. TAXE DE SÉJOUR**

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la communauté de communes, n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par personne et par jour et est variable en fonction des destinations. Elle est à acquitter lors de la Réservation.

## **ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT**

### **4.1. ACOMpte**

Un acompte correspondant à 25 % du prix total de la fourniture des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Il devra être réglé dès réception du contrat de location et joint à l'exemplaire à retourner. Il sera déduit du montant total de la commande.

Il ne fera l'objet d'aucun remboursement par le Prestataire en cas d'annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue (sauf cas de force majeure et dérogations exceptionnelles prévues aux paragraphes 6.3.2 et 6.3.3).

Pour les locations de mobil home, le solde du séjour devra être intégralement réglé 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location)

Pour les emplacements-nus camping, le solde de votre séjour est à régler à votre arrivée.

### **4.2. PAIEMENTS**

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 3 % du montant TTC du prix de la fourniture des Services, seront acquises automatiquement et de plein droit au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

### **4.3. NON-RESPECT DES CONDITIONS DE PAIEMENT**

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

### **4.4. MOYENS DE PAIEMENT**

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

Moyen de paiement acceptés : espèces, carte bancaire (paiement à distance possible), chèque bancaire français, chèque-vacances ANCV (remplis avec adresse complète et bordereau non détaché), chèque-vacances connect ANCV.

## **ARTICLE 5 - FOURNITURE DES PRESTATIONS**

### **5.1. MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES PRESTATIONS**

L'hébergement pourra être occupé à partir de 16 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré avant 10 heure le jour du départ.

L'emplacement pourra être occupé à partir de 15 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré avant 12 heure le jour du départ.

Toute arrivée tardive devra être signalée 24h avant votre arrivée. Sans aucune information ni nouvelle de votre part, le Prestataire disposera du mobil home/emplacement le jour même de votre arrivée prévue, à 20h00, heure de fermeture de l'accueil et est libéré de son engagement de location.

Les hébergements et emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes.

Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à livraison.

A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 80 € pour le nettoyage (mobil home). Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remises en état immédiate aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location.

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locatifs.

### **5.2. DÉPÔT DE GARANTIE**

Pour les locations d'hébergement, un dépôt de garantie de 300€ pour l'état du mobil home, 80€ pour le ménage et 20€ pour le badge de la barrière d'accès du camping est exigé du locataire le jour de la remise des clés et lui est rendue le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état constatés lors de l'état des lieux de fin de séjour.

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

## **ARTICLE 6 – RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CLIENT**

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).

### **6.1. MODIFICATION**

En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, le Prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités, et ce sans frais supplémentaires ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen.

Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée par le Prestataire comme une annulation partielle dont les conséquences sont régies par l'article 6.3.

### **6.2. INTERRUPTION**

Un départ prématré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du Prestataire.

### **6.3. ANNULATION**

**6.3.1.** En cas d'annulation de la Réservation par le Client après son acceptation par le Prestataire plus de 30 jours au moins avant la date prévue de Location réservée, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la Réservation, tel que défini à l'article 4 - **CONDITIONS DE PAIEMENT** des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire, à titre d'indemnité de rupture, et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

-En cas d'annulation de la Réservation par le Client après son acceptation par le Prestataire moins de 30 jours au moins avant la date prévue de Location réservée, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la Réservation, tel que défini à l'article 4 - **CONDITIONS DE PAIEMENT** des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire, à titre d'indemnité de rupture, et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Le solde de la réservation sera, également, de plein droit acquis au Prestataire.

Dans tous les cas d'annulation, les frais de traitement et de gestion (article 3) resteront acquis au Prestataire.

**6.3.2** Par dérogation au paragraphe 6.3.1, dans l'hypothèse où l'annulation du séjour serait justifiée par le fait que l'un de participants serait atteint directement ou indirectement par la COVID 19 (infection ou cas contact), et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour, l'annulation se fera sans indemnité de rupture. Les frais de traitement et de gestion (article 3) resteront néanmoins acquis au Prestataire.

Le Client devra impérativement justifier de l'événement ouvrant droit à l'annulation sans indemnité de rupture.

**6.3.3** Par dérogation au paragraphe 6.3.1, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement local, interdiction de déplacement), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et de les accueillir, le Prestataire donnera lieu au remboursement des sommes payées d'avance. Les frais de traitement et de gestion (article 3) resteront néanmoins acquis au Prestataire.

**6.3.4 Assurance Annulation :** Nous vous proposons de souscrire à une assurance annulation ( facultatif) pour un montant de 3% du montant de votre séjour (hors frais de traitement et de dossier et taxe de séjour). Conditions générales sur le site internet [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com).

#### **6.4. ANNULATION – SÉJOURS VACAF**

En cas d'annulation du séjour par le Client, quelle qu'en soit la cause, l'aide VACAF devient automatiquement caduque et ne pourra être maintenue. Les bénéficiaires de l'aide VACAF sont soumis aux mêmes conditions d'annulation que les autres Clients, telles que définies à l'article 6.3 des présentes Conditions Générales de Vente.

En conséquence :

- Lorsque l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date prévue de Location, l'acompte versé reste acquis au Prestataire à titre d'indemnité de rupture ;
- Lorsque l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue de Location, l'acompte ainsi que le solde du séjour restent intégralement acquis au Prestataire.

Dans tous les cas d'annulation, les frais de traitement et de gestion (article 3) restent acquis au Prestataire.

Le montant correspondant à l'aide VACAF non versée, devenue caduque du fait de l'annulation, **reste intégralement à la charge du Client** à titre d'indemnité de rupture, y compris en cas de souscription d'une assurance annulation.

L'assurance annulation ne couvre en aucun cas le remboursement du montant correspondant à l'aide VACAF.

### **ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉ DU CLIENT**

#### **7.1. RESPONSABILITÉ CIVILE**

Le Client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client avant le début de la prestation.

#### **7.2. ANIMAUX**

Les animaux domestiques sont acceptés (-10kg), sous la responsabilité de leurs maîtres et sur présentation du carnet de vaccination à jour.

Ils sont acceptés moyennant les forfaits disponibles auprès du Prestataire et payables sur place.

Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> catégorie, au sens de l'article L 211-12 du code rural et de la pêche maritime, sont interdits. Les chats sont interdits dans les locations.

Votre chien ne restera jamais seul sur l'emplacement.

#### **7.3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Le Client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter.

### **ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE - GARANTIE**

Le Prestataire garantit le Client, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 24h à compter de la fourniture des Services.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 2 jours suivant la constatation par le Prestataire du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du site Internet [www.campingloreedesboisroyan.fr](http://www.campingloreedesboisroyan.fr) du Prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

### **ARTICLE 9 - DROIT DE RETRACTATION**

Les activités liées à l'organisation et à la vente de séjours ou d'excursions à une date déterminée ou à une période spécifiée ne sont pas soumises au délai de rétractation applicable à la vente à distance.

### **ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL**

Le Prestataire, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

- Soit l'intérêt légitime poursuivi par le Prestataire lorsqu'il elle poursuit les finalités suivantes :
  - la prospection
  - la gestion de la relation avec ses clients et prospects,
  - l'organisation, l'inscription et l'invitation à des évènements du Prestataire,
  - le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients,
  - la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.
- Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
  - la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption,
  - la facturation,
  - la comptabilité.

Le Prestataire ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et de prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec Le Prestataire. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements du Prestataire n'a eu lieu. Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du Prestataire.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du Prestataire, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : campingloreedesbois@free.fr
- Ou par courrier postal à l'adresse suivante : Camping L'Orée des Bois, 9 rue des Sansonnet 17200 Royan accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

#### **ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le contenu du site internet [www.campingloreedesboisroyan.fr](http://www.campingloreedesboisroyan.fr) est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation des études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

#### **ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE - LANGUE**

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **ARTICLE 13 - LITIGES**

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPERATIONS D'ACHAT ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PU ETRE RESOLUES ENTRE LE PRESTATAIRE ET LE CLIENT SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Il peut notamment avoir recours gratuitement au Médiateur de la Consommation suivant :

CM2C, 14 rue Saint Jean 75017 Paris

Cm2c@cm2c.net

06.09.20.48.86

[www.cm2c.net](http://www.cm2c.net)

#### **ARTICLE 14 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT**

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa Commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air et en particulier :

- Les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et des Services concernés ;
- Le prix des Services et des frais annexes ;
- Les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- Les informations relatives, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet [www.campingloreedesboisroyan.fr](http://www.campingloreedesboisroyan.fr) emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.



# TARIFS LOCATIONS 2026

Ouvert du 25 Avril au 19 Septembre

Location du Samedi au Samedi

Arrivée de 16h00 jusqu'à 20h00 – Départ avant 10h00

Prix en € TTC par semaine	Tarifs Pour 	Du 25/04 au 30/05	Du 30/05 au 04/07	Du 04/07 au 18/07	Du 18/07 au 01/08	Du 01/08 au 22/08	Du 22/08 au 29/08	Du 29/08 au 19/09
<b>Mobil home Rubis</b> 3ch : 6  terrasse couverte Clim	6	**	390	575	635	735	490	375
<b>Mobil home Bermudes</b> 3ch : 6  terrasse couverte	6	315	370	545	610	715	470	315
<b>Mobil home Life PMR</b> 2ch : 4  terrasse couverte Clim	4	315	370	545	610	715	470	315
<b>Mobil home Calypso - Ibiza – Super Mercure Famille</b> 2ch : 4  terrasse couverte	4	275	300	440	500	590	410	275
<b>Mobil home Super Mercure</b> 2ch : 4  terrasse couverte	4	275	295	425	490	550	400	275
<b>Mobil home Super Vénus</b> 2ch : 4  terrasse couverte	4	255	285	400	470	515	370	255
<b>Mobil home Cahita Riviera</b> <b>Primo Solo – Super Astria</b> 1ch : 2  terrasse couverte	2	205	250	340	410	470	330	205
<b>Personne supplémentaire : 35€ / semaine</b>								
<b>Animal (-10kg, sous réserve d'acceptation) : 25€ / semaine</b>								
<b>Véhicule supplémentaire (sur parking) : 15€ / semaine</b>								
<b>Locations à la semaine : Draps : 14€ la paire (2 pers) / 7€ (1 pers) Lit bébé / Chaise haute / Poussette : 14€</b>								
<b>Machine à laver : 6€ / Sèche-linge : 4€</b>								
<b>Emplacement Mobil home : 140m<sup>2</sup> environ (Du 01/04 au 31/10) : 1 895 €</b>								
<b>Participation aux frais de traitement et de gestion : 15€</b>								
<b>Taxe de séjour + taxe additionnelle 0,22 € / nuit / personne à partir de 18 ans.</b>								
<b>Assurance annulation facultative (Campez Couvert) : 3% du montant du séjour</b>								

## Forfait Week-ends - 2 nuits minimum

Du 1er Mai au 27 Juin et du 05 au 19 Septembre

Tarifs € TTC	2 Nuits	3 Nuits	4 Nuits	5 Nuits	6-7 Nuits
<b>Mobil home 1 chambre</b>	<b>85€</b>	<b>115€</b>	<b>145€</b>	<b>175€</b>	<b>205€</b>
<b>Mobil home 2 chambres</b>	<b>105€</b>	<b>150€</b>	<b>200€</b>	<b>250€</b>	<b>275€</b>
<b>Mobil home 3 chambres</b>	<b>120€</b>	<b>175€</b>	<b>230€</b>	<b>285€</b>	<b>315€</b>

## Mobil home **Rubis** terrasse couverte – Clim Modèle 2005 (6 pers) 38m<sup>2</sup>



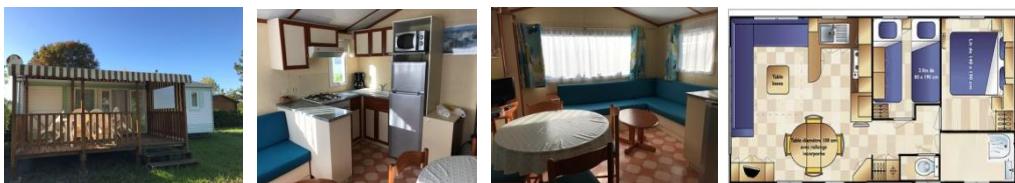
## Mobil home **Bermudes** terrasse couverte Modèle 2012/2023 (6 pers) 31m<sup>2</sup>



## Mobil home **Life-PMR** terrasse couverte – Clim Modèle 2022 (4pers) 30.5m<sup>2</sup>



## Mobil home **Calypso** terrasse couverte Modèle 2000 (4 pers) 28m<sup>2</sup>



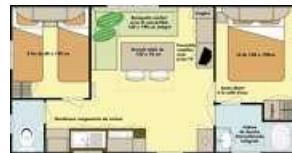
## Mobil home **Ibiza** terrasse couverte Modèle 2012/2013/2021 (4pers) 27.50m<sup>2</sup>



## Mobil home **Super Mercure Famille** terrasse couverte Modèle 2011 (4 pers) 27.50m<sup>2</sup>



## Mobil home Super Mercure terrasse couverte Modèle 2003/2006 (4 pers) 26m<sup>2</sup>



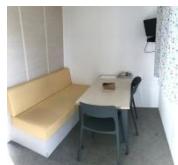
## Mobil home Super Vénus terrasse couverte Modèle 2006/2011 (4 pers) 22.90m<sup>2</sup>



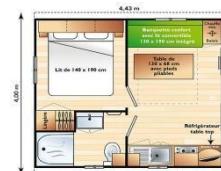
## Mobil home Primo Solo terrasse couverte Modèle 2015 (2 pers) 20m<sup>2</sup>



## Mobil home Cahita Riviera terrasse couverte Modèle 2018 (2 pers) 17.80m<sup>2</sup>



## Mobil home Super Astria terrasse couverte Modèle 2009 (2 pers) 16.10m<sup>2</sup>



**REGLEMENT INTERIEUR**  
**Applicable à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024**

**I. – CONDITIONS GENERALES**

**1. Conditions d'admission et de séjour**

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Nul ne peut y élire domicile.

**2. Formalités de police**

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

- 1° Le nom et les prénoms ;
- 2° La date et le lieu de naissance ;
- 3° La nationalité ;
- 4° Le domicile habituel.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

**3. Installation**

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

**4. Bureau d'accueil**

OUvert de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 pour les périodes d'Avril à Juin et Septembre à Octobre.

OUvert de 8h15 à 12h30 et de 14h30 à 20h00 en Juillet et Août.

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

**5. Affichage**

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande.

Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés.

Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil.

**6. Modalités de départ**

Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour.

**7. Bruit et silence**

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total.

**8. Visiteurs**

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Le client peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l'utilisation de ces équipements peut être payante selon un tarif qui doit faire l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

**9. Circulation et stationnement des véhicules**

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 10km/h.

La circulation est autorisée de 7h00 à 23h00.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les hébergements sauf si une place de stationnement a été prévue à cet effet. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

**10. Tenue et aspect des installations**

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

L'étendage du linge se fera, le cas échéant, au séchoir commun. Cependant, il est toléré jusqu'à 10 heures à proximité des hébergements, à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décos florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

## **11. Sécurité**

### **a) Incendie.**

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie, avertir immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

### **b) Vol.**

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.

Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

## **12. Jeux**

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés.

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

## **13. Garage mort.**

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation peut être payante.

## **14. Infraction au règlement intérieur**

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

## **II. – CONDITIONS PARTICULIERES**

Le fait de pénétrer sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Toute personne devant séjourner au moins une nuit sur le terrain de camping, doit, au préalable, présenter au responsable ou son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées.

Chaque emplacement ne pourra accueillir qu'un seul véhicule, sauf autorisation préalable.

Tout emplacement au sein du camping ne peut accueillir plus de 6 personnes.

Le paiement de chaque séjour est à régler dès l'arrivée.

Les propriétaires de mobil home ne doivent pas effectuer ou faire effectuer des travaux entre le 15 Juin et le 15 Septembre (bruit, poussière etc....).

Il est interdit de laver les véhicules sur le terrain de camping (ni sur les emplacements, ni sur les lieux communs).

Le gestionnaire se réserve le droit de visiter les emplacements à tout moment.

Des lances à incendies (RIA) et extincteurs sont installés sur l'ensemble du camping et doivent uniquement servir à combattre le feu. Il est formellement interdit à quiconque d'utiliser ces équipements à d'autres fins que la lutte contre l'incendie. Il est formellement interdit à quiconque de toucher aux installations électriques du terrain (interdiction d'ouvrir les boîtiers électriques par ses propres moyens). En cas de problème ou de nécessité, vous devez vous adresser aux responsables du bureau d'accueil de l'établissement.

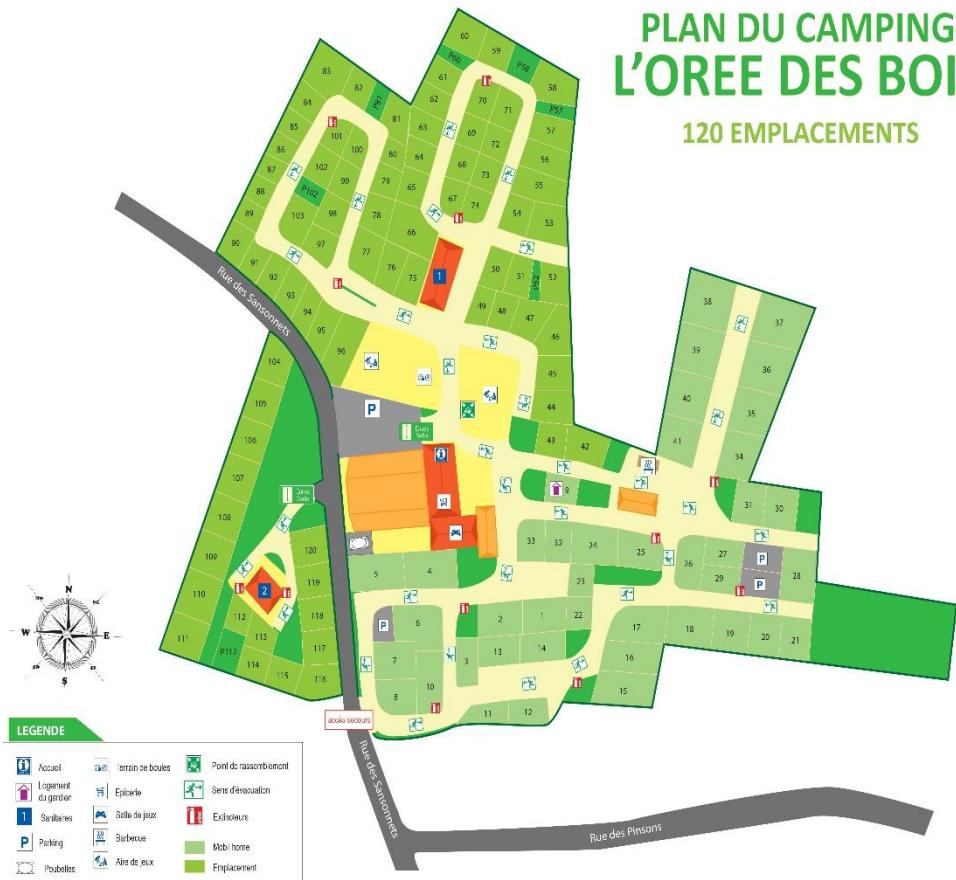
Les chiens classés dans les catégories 1 et 2 (articles L 211-12 du code rural et de la pêche maritime) sont strictement interdit sur le camping. Le propriétaire devra obligatoirement présenter dès son arrivée le carnet de vaccination de son animal à jour. Les animaux doivent être promenés à l'extérieur du camping et tout excrément doit être ramassé, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement (des « toutounettes » sont disponible à l'accueil). Il est formellement interdit de laver les animaux dans les sanitaires. L'accès à tous les équipements et installations communs est strictement interdit aux animaux. Le propriétaire sera responsable des éventuels dommages causés par son animal. Merci de ne pas traverser les emplacements pour le bien être de chacun et de respecter les allées de circulations.

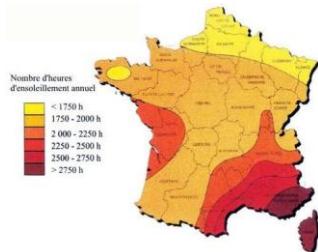
## Notre site internet en direct :



# PLAN DU CAMPING L'OREE DES BOIS

## 120 EMPLACEMENTS





**2600 h d'ensoleillement par an**



N° SIRET : 811 998 103 00014

Classé 2 étoiles par décision du 26 octobre 2022  
de Royan

Gare SNCF et Gare Routière = 2,5 km

Carabus : 08 10 81 09 77 – hall de la gare